Titres-Restaurant

L'UNSA-Ferroviaire agit pour un nouvel accord SNCF de haut niveau dès 2019!

mars 2018





Depuis 2015, l'UNSA-Ferroviaire a engagé des négociations avec la SNCF pour l'attribution des Titres-Restaurant. S'en sont suivis une phase expérimentale puis un déploiement dans le Groupe Public Ferroviaire SNCF via un accord collectif d'Entreprise, négocié et validé par l'UNSA-Ferroviaire. Près de 26 000 agents peuvent désormais bénéficier des Titres-Restaurant. L'amélioration des conditions de travail et du pouvoir d'achat est indéniable pour de nombreux agents éligibles ne pouvant fréquenter nos restaurants d'entreprise.

L'UNSA-Ferroviaire vient d'entrer en négociations avec la Direction du GPF SNCF pour contractualiser un nouvel accord. Forte des remontées du terrain et de vos attentes, l'UNSA-Ferroviaire revendique en plus de l'existant :

- de prendre en compte une distance maximale en mètres (670) lorsque MAPPY n'est pas utilisé pour le calcul des 10 mn,
- de monter la part entreprise à 5,43* € au lieu des 3,50 €,
- l'éligibilité pour les agents de réserve et en roulement lorsque leur programmation impose une coupure repas, ainsi que pour les agents Voie (qui touchent un panier),
- l'éligibilité aux agents à mobilité réduite quelque soit le Lieu Principal d'Affectation.

Ces axes revendicatifs, portés par l'UNSA-Ferroviaire, permettront si retenus par la Direction l'obtention de pouvoir d'achat supplémentaire et une augmentation significative du nombre d'agents bénéficiaires.

*Plafond d'optimisation suite loi de finance 2018 pour l'employeur.











Titres-Restaurant



pour de nombreux agents à la SNCF!